

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION DE LA GUADELOUPE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE	3^{ème} séance de l'année
<u>Séance du 20 décembre 2024</u>	

Date de convocation :

Le 13 décembre 2024

Nombre conseillers :

En exercice : 25

Présents : 13

Votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

- Dont pour : 16
- Dont contre : 0
- Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :*Mme Lyliane PIQUION**Délibération n°2024.12.03/21*

**Soutien aux
activités d'accompagnement,
de valorisation, de promotion et
d'information du monde agricole,
en faveur de l'association des
agriculteurs de Baie-Mahault**

Rapporteur :*Mme Francesca FAITHFUL*9^{ème} vice-présidenteVice-présidente de la commission
culture et patrimoine

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,
le : **20 DEC. 2024**- publication sur le site internet ou
notification, le : **20 DEC. 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 20 décembre, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel à la salle du conseil communautaire, au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre), sous la présidence du 3^{ème} vice-président, Monsieur Dominique BIRAS, en l'absence excusée du président, Monsieur Éric JALTON, et des 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Monsieur Ary CHALUS et Monsieur Harry DURIMEL.

Etaient présents : 13 élus communautaires

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)-

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 3

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO à Mme Lyliane PIQUION

Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

En cours de séance :

Vice-présidente : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente) à M. Georges DAUBIN

Nombre de conseillers absents excusés : 8**Président :** M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI- M. Fabert MICHELY

Nombre de conseillers absents non excusés : 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.5211-9 et L.5211-10;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2020.07.01/09 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au bureau communautaire ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions au conseil au président de CAP Excellence;
- VU** la demande de subvention de l'association « Les agriculteurs de Baie-Mahault » datée du 09 décembre 2024;

Considérant le rapport du président ;

L'association des agriculteurs de Baie-Mahault a pour mission de contribuer à la promotion de la filière agricole et des activités rurales de la Guadeloupe.

Dans le cadre des actions portées par l'association, liées à la valorisation des produits agricoles du territoire (marchés agricoles, manifestations à la demande des collectivités territoriales, Jou a la Sen Jan, Jou a tradisyon, séminaires, soirées thématiques...), il est donc proposé d'autoriser un soutien financier à hauteur de 8 000 euros.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver une subvention d'un montant de 8 000 euros au bénéfice de l'association « Les agriculteurs de Baie-Mahault » dans le cadre de leurs actions d'accompagnement, de valorisation et d'information du monde agricole.

ARTICLE 2- D'imputer ces crédits sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : article 62 – Compte 6238.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de l'association « Les agriculteurs de Baie-Mahault » ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 20 DEC. 2024

Le président de séance

Le 3^{ème} vice-président

Dominique BIRAS



La secrétaire de séance

La conseillère autre membre du bureau

Lyliane PIQUION

- Délibération transmise Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 20 DEC. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 20 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 20 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le président de de l'association « Les agriculteurs de Baie-Mahault », le 20 DEC. 2024
- Délibération transmise au comptable public, le 20 DEC. 2024

20 DEC. 2024

